

## ENGAGEMENTS AUX EPREUVES.

Une décision Fédérale de Mars 2014 indique un délai, pour la prise en compte des engagements sur les épreuves déclarées sur le site de la FFC, de 120 jours avant la date d'organisation annoncée.

Au cours de la réunion de Bureau du CIF, en date du 12 Mars 2015, les membres ont adopté à la majorité le retour à 21 jours pour l'ouverture de l'inscription aux épreuves déposées a compter du 16 Mars 2015 (clôture 3 jours avant la date de l'épreuve).

Merci de tenir compte de ces délais.

Le 17 Mars 2015

*Claude CRAMETE*

*Commission de la Route*